



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 26 JUIN 2019

Délibération N° B19/064

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**SAINT-AVOLD – Garage Peugeot - Requalification – F
F09FB700012**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Saint-Avold souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site du garage Peugeot situé sur son territoire communal en vue de la création de logements et d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Saint-Avold et la communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 23 a 71 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Saint-Avold et la communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie la convention foncière annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le 15 JUIL. 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet de la Région Grand Est pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER